

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01314

Numéro SIREN : 530 944 420

Nom ou dénomination : SOCCER PARK STRASBOURG

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 15846

Tom VUAGNOUX EIRL
6 rue de Quincenet
« Petit Palais d'Azur »
06310 BEAULIEU-SUR-MER



Rapport du commissaire à la transformation

De la société à responsabilité limitée

SOCCER PARK STRASBOURG

En société par actions simplifiée unipersonnelle

EIRL au capital de 2 300 euros

SIREN : 879 978 054

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence

A l'attention de :

SOCCER PARK STRASBOURG

Capital de 5 000 euros

Siège social : 8 rue Emile Mathis

67201 ECKBOLSHEIM

530 944 420 RCS STRASBOURG

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2021, j'ai établi le présent rapport afin de vous présenter mon analyse de la situation de votre société et de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3, al 2 du Code de commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à examiner la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

Revue de l'activité

La synthèse de l'activité, est la suivante :

Le Chiffre d'affaires généré atteint 190 252 euros au 30/06/2021 contre 449 835 euros au 30/06/2020.

Les Achats non stockés et frais généraux de la société au 30/06/2021 sont de 294 797 euros en diminution de 11,51% par rapport à l'exercice précédent. La masse salariale chargée atteint 60 950 euros pour l'exercice 2020/2021.

Le résultat d'exploitation est négatif de (165 830) euros pour l'exercice au 30/06/2021 contre une perte de (132 209) euros sur le précédent exercice.

Le résultat financier est négatif de (9 907) euros et le résultat exceptionnel est négatif de (1 466) €.

La société présente un déficit de (177 204) euros au titre de l'exercice comptable au 30/06/2021 contre (138 888) euros au 30/06/2020.

Revue de l'actif et du passif de la société

La situation financière de la société est caractérisée par une trésorerie disponible positive de 28 723 euros au 30.06.2021 contre 8 666 euros au 30.06.2020.

Les capitaux propres sont de 5 000 euros avant l'intégration du résultat comptable de l'exercice 2020/2021. Les emprunts à long terme représentent 136 556 euros au 30.06.2021. Les actifs immobilisés représentent 406 181 euros. La société dégage, par conséquent, donc un fonds de roulement négatif de (255 034) euros.

Concernant les actifs circulants, ils représentent 204 754 €. Le passif exigible circulant de la société représente 646 583 € au 30.06.2021. La ressource en fonds de roulement est de 441 829 €.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à analyser les avantages particuliers stipulés. Elles ont également permis, de vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice social, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, si et seulement si, l'opération d'augmentation de capital telle que prévue dans l'assemblée générale ainsi que celle de réduction de capital motivée par des pertes pour un montant de 177 204 € est bien réalisée.

En outre, j'ai pu constater que la Société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers

Fait à Nice, le 21 décembre 2021

Tom VUAGNOUX
Commissaire à la transformation



EIRL au capital de 2 300 euros

SIREN : 879 978 054

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence